

# PORTRAIT SOCIAL

## Caf de La Réunion

2018

76,2 %  
personnes  
couvertes

268 865  
allocataires

Fin 2018, 268 865 allocataires vivent dans le département de La Réunion, ce qui représente 650 016 personnes couvertes par les prestations versées par la Caf, soit 76,2 % de la population réunionnaise.

En 2018, à La Réunion, 650 016 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 76,2 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie entre 69 % à 87 % selon les communes de l'île.

Le département se caractérise par une proportion importante de familles monoparentales (25 % contre 16 % au niveau national). 5 782 étudiants bénéficient

d'une aide, soit un peu plus de 2 % de l'ensemble des allocataires.

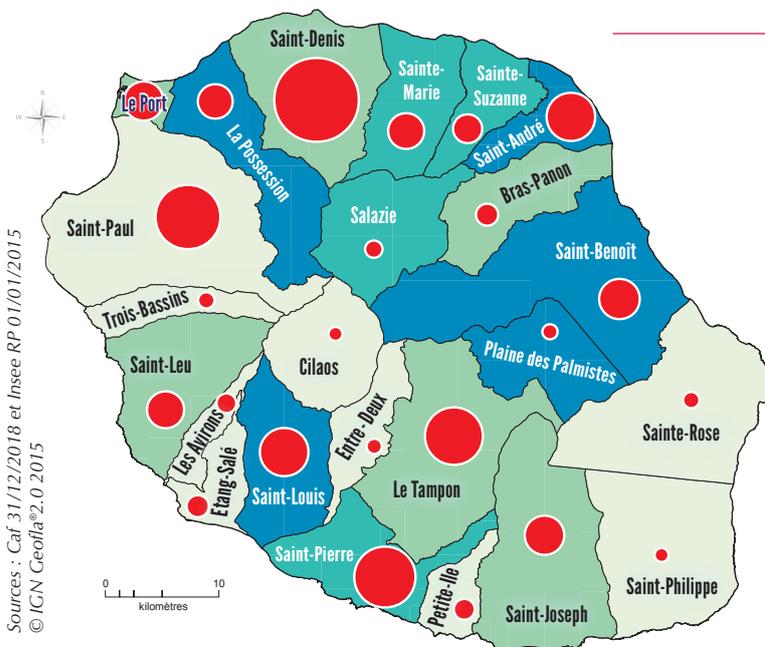
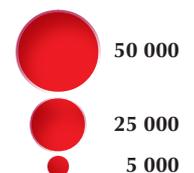
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 35 % des allocataires sont totalement dépendants des prestations (contre 16 % en France métropolitaine), c'est-à-dire qu'il s'agit de leur seule source de revenus.

### Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

Part des habitants couverts par la Caf (en %)



Nombre allocataires Caf en 2018



Sources : Caf 31/12/2018 et Insee RP 01/01/2015  
© IGN Geofla 2.0 2015

154 563 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 071 €, ce qui représente environ 58 % des allocataires du département, une valeur bien supérieure au niveau national (33 %). Dans ces foyers précaires vivent 162 247 enfants (âgés de moins de 25 ans).



Petite enfance



Enfance  
et parentalité



Logement  
et cadre de vie



Solidarité  
et insertion



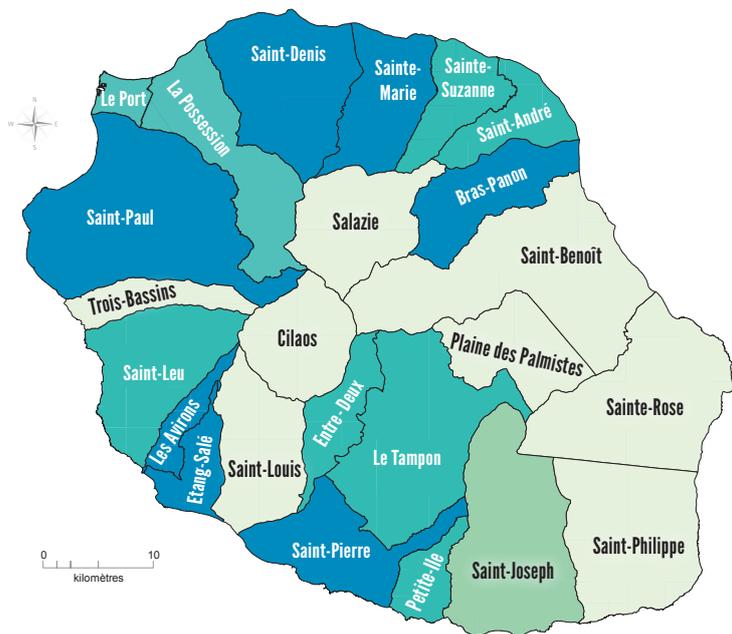
Zoom sur  
Les allocataires  
à bas revenus

# Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



## Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



## Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité théorique d'accueil en 2018 : 35,1 places pour 100 enfants de - 3 ans

Sources : Education nationale, Insee, Cnaf, Acoss  
Drees, Msa 2017 © IGN ® Geofla 2.0.2015

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. **Avec un total de 13 962 places**, la capacité théorique d'accueil de La Réunion s'élève en 2018 à **35,1 places pour 100 enfants de moins de 3 ans** (contre 59,1 pour la France métropolitaine). Elle varie de 16 à 50 places, selon les communes de l'île.

A la différence de la métropole où l'accueil chez les assistants-maternels est prépondérant, à La Réunion, l'offre proposée par **les Eaje est le premier contributeur avec 6 611 places**, soit 47% de l'ensemble des places offertes.

## Enfants couverts par la prestation PreParE



Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). En 2018, **cette prestation couvre 1 670 enfants à charge de moins de 3 ans** à La Réunion, soit 4 % de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans (au sens des prestations familiales). Au niveau national, ce taux s'élève à 8 %.

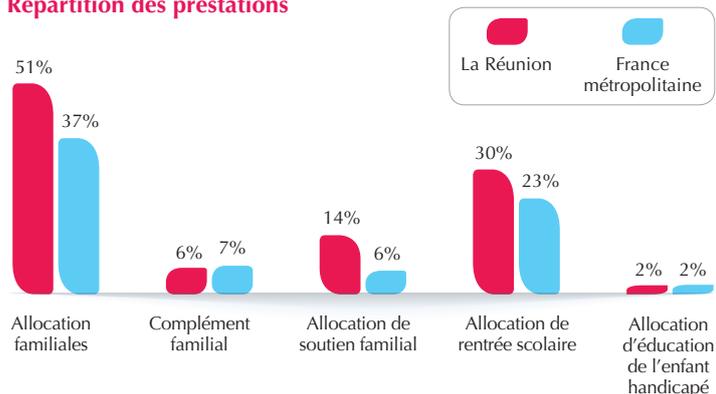
Source : Caf de La Réunion

# Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



## Répartition des prestations



Source : Caf de La Réunion

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

> **51 % des allocataires bénéficient des Allocations familiales**, versées à partir du premier enfant, et 6 % perçoivent un complément familial,

> **30 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,

> **14 % perçoivent l'Allocation de soutien familial** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,  
> **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

## Les établissements et actions financés en 2018



La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

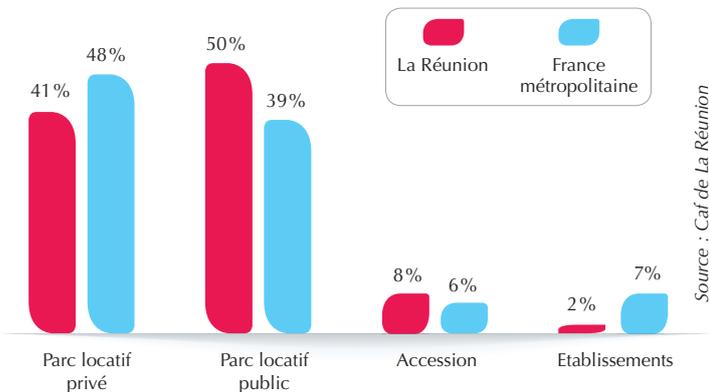
Sources : Caf de La Réunion

# Logement et cadre de vie

## Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

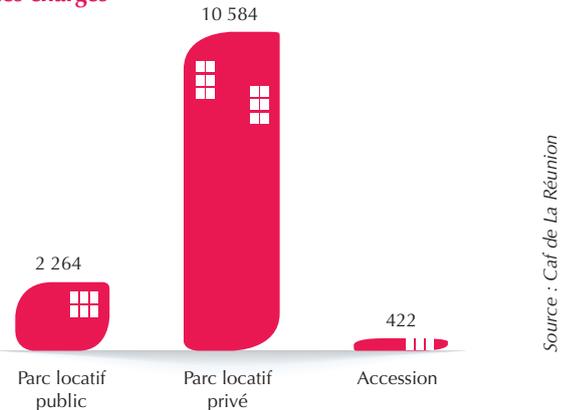


### Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Au mois de décembre 2018, **115 945 foyers reçoivent une aide au logement** de la part de la Caf. Cela représente une population de **282 022 personnes couvertes, soit 33,1 % de la population** totale du département. La Réunion se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public et en accession qu'au niveau national.

### Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **13 270 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 10 584 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés. Le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus est de 2 264 dans le parc social.

# Solidarité et insertion

## Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. En 2018, la Caf de La Réunion compte **123 601 allocataires** percevant au moins un minimum social, pour un total de **263 622 personnes couvertes**.

Cela comprend :

- > Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à **98 355 foyers**.
- > Le versement à **58 886 allocataires** de la Prime d'activité. Une aide qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi.

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour **11 110 foyers** en 2018.

> Le versement à **19 538 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). **14 341** d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

> Le versement à **5 873 allocataires** du Revenu de solidarité (Rso). Une prestation propre aux Dom et versée aux personnes d'au moins 55 ans et de moins de 65 ans, et qui sont sans activité professionnelle.

### Profil des bénéficiaires de la Prime d'activité



Les pouvoirs publics ont décidé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une revalorisation exceptionnelle de la Prime d'activité, prestation qui complète les revenus professionnels. Cette mesure permet d'augmenter le montant de la Prime d'activité versée à ceux qui la perçoivent déjà, mais elle permet également de verser cette prime à de nouveaux bénéficiaires,

et contribue ainsi à la revalorisation du pouvoir d'achat des personnes en activité.

Ainsi, au niveau départemental, entre le 31 décembre 2018 et le 31 mars 2019, le nombre de bénéficiaires de la PPA a augmenté d'environ 13000 allocataires (soit **74 172 bénéficiaires** en mars 2019).

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.



# Les allocataires à bas revenus

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée le 13 septembre 2018 par le Président de la République entend s'attaquer tout particulièrement à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de la vie, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

La lutte contre la pauvreté est loin de se réduire à une logique de soutien aux revenus. Elle vise à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la formation, de l'éducation, de la protection de la famille et de l'enfance. Elle est à ce titre, une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la Nation. Elle précède la future loi de rénovation de notre modèle social qui devrait créer le revenu universel d'activité et le service public de l'insertion.

D'un point de vue monétaire, fin 2018, à La Réunion, **154 563 allocataires** sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 071 euros par unité de consommation et par mois. Ces foyers abritent **365 375 personnes**, soit 48 % de la population du département (population de moins de 65 ans). Cette proportion de population à bas revenus, est très supérieure à celle de la France métropolitaine (17 %).

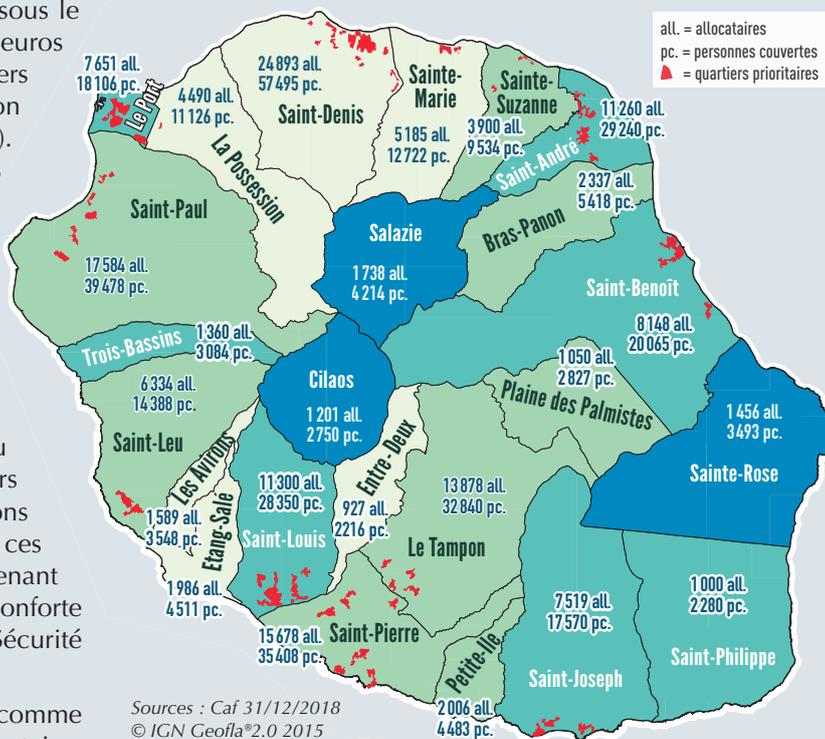
Au 31 décembre 2018, **162 247 enfants** résident dans un foyer à bas revenus (soit 57 % des enfants de moins de 25 ans présents). Cela démontre la grande vulnérabilité de ce jeune public face aux phénomènes de paupérisation.

64 % des foyers allocataires à bas revenus sont fortement dépendants à La Réunion (47 % au niveau de la France métropolitaine), c'est-à-dire que leurs revenus sont composés à 75 % ou plus de prestations versées par la caisse d'allocations familiales. Parmi ces foyers, environ **87 000** vivent de ressources provenant entièrement des prestations légales. Cette donnée conforte le rôle protecteur joué par la branche Famille de la Sécurité sociale pour les familles les plus modestes.

Le versement des prestations légales apparaît aussi comme une aide financière précieuse pour **28 736 foyers allocataires** considérés comme fragiles et couvrant **67 257 Réunionnais**. Ceux-ci tomberaient, en effet, sous le seuil de bas revenus sans la perception des prestations familiales et/ou sociales, ce qui conduirait à faire croître le taux de population à bas revenus de près de 9 points pour le porter à 57 % dans le département.

Le versement de ces prestations est un rempart d'autant plus capital pour les familles qui se situent près du seuil de bas revenus et peuvent, à tout moment, basculer dans la pauvreté monétaire.

## Nombre de population sous le seuil de bas revenus



Sources : Caf 31/12/2018  
© IGN Geofla®2.0 2015

### Part des allocataires bas revenus en 2018 (en %)



Part des allocataires bas revenus : Nombre allocataires  
Bas revenus / nombre total allocataires CAF

Part des allocataires bas revenus en 2018 : 57,5 %

### Les objectifs de la stratégie pauvreté (d'ici 2022)

